



Travailler 8 jours consécutifs

Par **theany**, le **27/07/2010** à **18:52**

bonsoir,

Je travaille dans le grande distribution. Suite à la réception de mon planning de travail et je me suis aperçu que je devais travailler 8 jours consécutifs (du mercredi au mercredi). Pourriez vous me dire si c'est légal? et sur quel fondement juridique? et enfin quel est le nombre de jour de travail consécutif maximum? Très cordialement

Par **DSO**, le **28/07/2010** à **19:00**

Bonsoir,

Il est formellement interdit de travailler 8 jours sans interruption. (C. Code du travail.) Vous devez légalement au minimum avoir 1 journée de repos, mais votre convention peut prévoir plus.

Cordialement,
DSO